

Le service + du CFE

- 55 • ☐ Tout chef d'entreprise ou porteur de projet.

Nouveau Tarif

Prestation SERVICE + : 70€ nets (*En sus des frais de greffe, des frais liés à la carte d'Ambulant*)

- 57 *Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2019, CCI France a décidé de faire évoluer la norme CFE et de renforcer la prestation facturée pour prendre en compte la baisse des ressources du réseau en portant le tarif unique national de la prestation à 70 € net. Le contenu et le tarif de la prestation facturée sont définis au plan national et s'imposent à l'ensemble des CCI assurant la mission CFE.*

- 100 • ☐ Les chargés de formalités

Apporter une assistance complète qui simplifie et sécurise la réalisation des formalités d'immatriculation, modification, radiation, de votre entreprise ou celles de vos clients.

- Diagnostic de la situation de l'entreprise.
 - Détermination de l'éligibilité à l'ACCRE
- 52 • Vérification de la conformité des pièces du dossier.
- Prise en charge de la rédaction de la déclaration avant soumissions à votre signature.
 - Transmission du dossier à tous les organismes concernés.
 - Délivrance du récépissé de dépôt à valeur juridique.
 - Suivi post formalités : interprétation de la formalité par les partenaires
- Accueil et relation personnalisé avec un conseiller formalités CFE.
- 95 • Interlocuteur personnalisé et privilégié pour votre dossier.
- Durée : de 30 min à 1h30, selon la complexité du dossier.

- 99 ☐ **CCI Aude**
cfe.carcassonne@aude.cci.fr
cfe.narbonne@aude.cci.fr

Partagez cet article :